



Face aux difficultés communes rencontrées par les hôpitaux, notamment pour les recrutements médicaux, à la concurrence accrue du secteur privé et afin d'assurer une accessibilité aux soins sur ces territoires, les CH du Pays d'Aix, de Salon-de-Provence, de Manosque et de Digne-les-Bains ont décidé de se rapprocher au sein de la communauté hospitalière de territoire du pays provençal, dont le siège est au Centre hospitalier du Pays d'Aix.

Les objectifs de cette C.H.T sont multiples:

- Mettre en oeuvre une stratégie commune à travers un projet médical commun ;
- Créer des synergies entre les sites des EPS ;
- Gérer communément certaines fonctions et activités ;
- Créer des pôles de compétence sur le territoire.

Ainsi, le projet médical propose un maillage de l'offre de soins qui permet aux populations du nord des Bouches-du-Rhône, du Val de Durance et du sud des Alpes de bénéficier d'une meilleure offre de proximité associée à un plateau technique performant.

Le projet est axé, notamment, sur les thèmes suivants :

- L'imagerie médicale : déploiement d'un PACS et partage de compétences ;
- La biologie : internalisation de certains examens dans la CHT et rationalisation des activités ;
- Chirurgie : mise en place de consultations avancées sur l'ensemble du territoire et

Naissance de la communauté hospitalière de territoire du pays provençal

Écrit par ARS PACA

Mercredi, 18 Janvier 2012 16:08 - Mis à jour Mercredi, 18 Janvier 2012 16:13

structuration de filières de prise en charge (notamment vasculaire, urologie et viscéral) ;

- Médecine : mise en place de consultations avancées pour un meilleur maillage du territoire et structuration de filières critiques, notamment dermato, pneumologie, endocrinologie et neurologie ;

- Périnatalité : structuration de la filière pédiatrique ;

- Cancérologie : mise en place d'une équipe de territoire en oncologie, structuration de la filière et développement de la recherche ;

- Permanence des soins : instauration de gardes de territoire et mise en place d'un système de transport interne ;

- Régulation des capacités : fluidification de l'accès aux capacités d'aval entre les établissements et développement des capacités d'accueil ;

- Urgences : mise en place d'un système de transport interne et développement de la communication pour améliorer l'adressage des patients.